

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°17338 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société AZUR LINGE SERVICE pour l'exploitation d'une blanchisserie industrielle située 120 avenue Jean Maubert 06130 Grasse.

du vendredi 26 janvier 2024 (08h15) au vendredi 23 février 2024 inclus (16h30)

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement :

- à la mairie de Grasse, Hôtel de Ville - Place du Petit Puy 06130 Grasse, aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 08h15 à 16h30 et le samedi de 09h00 à 12h00
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :
[https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Installations classées pour la protection de l'environnement](https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Installations_classées_pour_la_protection_de_l'environnement)

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Grasse
- par courrier adressé à la direction départementale de la protection des populations – service environnement – CADAM – bâtiment Mont des Merveilles – 147 boulevard du Mercantour – 06286 NICE CEDEX 3
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr, en mentionnant en objet : « Azur Linge ».

À l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7, soit d'un arrêté préfectoral de refus.

Nice, le 05 JAN. 2024

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
DS 4590


Benoît HUBER